



PROVINCE DE QUÉBEC

**PROCÈS VERBAL**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 21 AOÛT 2017**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2017 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Paola Hawa  
Madame la conseillère Dana Chevalier  
Messieurs les conseillers Ryan Young, Francis Juneau, Daniel Boyer, Yvan Labelle et Michel Boudreault

Monsieur le Directeur général Martin Bonhomme.

Monsieur le trésorier Michael Finnerty.

Madame le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Madame la greffière, Catherine Adam agit comme secrétaire de la présente séance.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**08-214-17 Ouverture de la séance**

Il est proposé par Yvan Labelle  
Appuyé par Francis Juneau

D'ouvrir la séance ordinaire du 21 août 2017. Il est 19 h 30.

Adoptée à l'unanimité.

**08-215-17 Ordre du jour**

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Yvan Labelle

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous en y ajoutant l'item suivant : «Actualisation de l'étude d'impact de circulation de 2015 dans le secteur Nord de la Ville» sous la section 7.1 Autorisation de dépenses.

Adoptée à l'unanimité.

**1. Ouverture de la séance**

- 08-214-17 Ouverture de la séance  
08-215-17 Ordre du jour

**2. Période de questions allouée aux personnes présentes****3. Adoption de procès-verbaux du conseil**

- 08-216-17 Adoption de procès-verbaux

**4. Sécurité publique**

- 08-217-17 Évaluation du plan d'urgence, de relève et de missions (PURM) – Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue – Année 2016

**5. Développement communautaire**

- 08-218-17 Demande de fermeture de rue – Naturellement Sainte-Anne
- 08-219-17 Demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de servir des boissons alcoolisées lors de l'événement «Sainte-Anne en Fleurs»
- 08-220-17 Demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de servir des boissons alcoolisées lors de la Soirée en l'honneur des bénévoles
- 08-221-17 Augmentation du budget alloué pour la soirée des bénévoles
- 08-222-17 Demande pour un poste de collecte de dons du Comptoir alimentaire de la Paroisse Sainte-Anne-de-Bellevue – 18 et 19 novembre 2017
- 08-223-17 Autorisation d'utiliser les véhicules de service de la Ville et le soutien logistique – Collecte de la Guignolée le 3 décembre 2017

**6. Urbanisme**

- 6.1. Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

- 08-224-17 Approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) - Projet Terra

- 6.2. Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels

- 6.3. Autres sujets

- 08-225-17 Demande de dérogation mineure – Immeuble sis au 20701 chemin Sainte-Marie

**7. Services techniques**

## 7.1. Autorisation de dépenses.

- 08-226-17 Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour une étude d'avant-projet de drainage dans le secteur Aumais et Vallée
- 08-227-17 Travaux de réfection et implantation du système Wi-Fi sur la Promenade du canal et la rue Sainte-Anne
- 08-228-17 Travaux de réfection du pavé uni, des trottoirs et des bordures 2017
- 08-229-17 Actualisation de l'étude d'impact de circulation de 2015 dans le secteur Nord de la Ville

## 7.2. Conclusion de contrats

- 08-230-17 Octroi de contrat – Resurfacement de la rue Meloche et du chemin Sainte-Marie
- 08-231-17 Octroi de contrat - Services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de remplacement de l'aqueduc, de reconstruction de la chaussée et des bordures sur la rue Lebeau
- 08-232-17 Acquisition et installation d'un groupe électrogène

## 7.3. Acceptation de plans

## 7.4. Réception de travaux

- 08-233-17 Décompte final – Pose de deux regards sanitaires sur la conduite de refoulement du poste de pompage Leslie-Dowker
- 08-234-17 Décompte progressif numéro 3 – Travaux de réfection des rues Saint-Étienne, Lamarche et Legault
- 08-235-17 Décompte progressif numéro 1 – Travaux de réfection de la rue Sainte-Anne (École Saint-Georges)

## 7.5. Autres sujets

**8. Environnement****9. Développement économique et touristique****10. Finances**

## 10.1. dons / promotions / aides financières

- 08-236-17 Aide financière à l'organisme à but non lucratif – dons / promotions / aide financière

## 10.2. Autres sujets

- 08-237-17 Adoption des comptes

**11. Administration et greffe**

11.1. Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats

11.2. Opérations Immobilières

11.3. Autres sujets

08-238-17 Désignation et remplacement d'un représentant de la Ville - Protocole d'entente avec le SPVM sur la vérification des antécédents judiciaires de candidats appelés à œuvrer auprès des personnes vulnérables – Service des loisirs

08-239-17 Résolution d'appui à un projet de législation québécoise sur la prévention des dommages aux infrastructures souterraines

**12. Ressources humaines**

12.1. Contrats et ententes

12.2. Autres sujets

**13. Avis de motion, lecture et adoption de règlements****14. Dépôt de documents****15. Levée de la séance**

08-240-17 Levée de la séance

Monsieur Boudreault déclare avoir un conflit d'intérêts quant à la résolution 08-226-17.

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES**

Il y a 18 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance de questions qui s'est ouverte à 19 h 31 et s'est terminée à 20 h 10 se résument comme suit :

<b>Résumé de l'objet principal de l'intervention</b>	
1 <sup>er</sup> intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Abattage d'un arbre au parc en X, est-ce que la Ville est soumise à sa propre réglementation restrictive en matière d'abattage d'arbre;</li> <li>• La Ville a-t-elle été diligente avant de décider qu'un arbre pouvait être abattu; à quelle étude a-t-elle procédé; a-t-elle retenu l'option d'aménager le parc sans devoir abattre cet arbre;</li> <li>• Est-ce qu'une structure en métal sera aménagée pour procurer de l'ombre aux usagers du parc en X, suivant l'abattage de l'arbre en question;</li> <li>• Trottoir aménagé au coin de boul. Industriel et chemin Sainte-Marie : pourquoi un abribus n'est pas encore installé pour protéger les usagers du transport en commun des intempéries; est-ce possible de déménager un abribus existant et moins achalandé à cet arrêt d'autobus;</li> <li>• Mentionne qu'il y a des chiens sans laisse dans le parc Robillard.</li> </ul>
2e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Zone visée par les travaux de pavage sur la rue Meloche; Date prévue pour le début des travaux du trottoir sur Meloche et date prévue pour le début des travaux de pavage sur la rue Meloche;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statistiques de la navette;</li> </ul>
3e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Souhaite connaître la nature du conflit d'intérêt déclaré par le conseiller Michel Boudreault quant à la résolution 08-226-17;</li> <li>• Étude de drainage dans le secteur nord : est-ce que la gestion de la nappe phréatique peut causer des problèmes aux fondations des maisons;</li> <li>• Retour sur des déclarations de Madame le Maire concernant le nombre de logements qui pourront être aménagés sur les terrains excédentaires : souhaite connaître la provenance de ces chiffres (étude, plan d'architecte, etc.); Est-ce que le mandat d'étude urbanistique a été octroyé par résolution ou par délégation de pouvoir;</li> <li>• Demande plus de détails quant à la dérogation mineure pour l'immeuble situé au 20701 chemin Sainte-Marie;</li> <li>• Souhaite connaître le nom des personnes qui siègent sur le comité de sélection lors d'une ouverture de soumission faite par voie d'invitation;</li> </ul>
4e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande relative à la livraison à domicile du courrier par Poste Canada aux résidences affectées par les travaux d'infrastructure routière sur la rue Saint-Étienne;</li> <li>• Nuisance : mauvaises herbes hautes au coin de la rue Saint-Étienne et Montée Sainte-Marie; prolifération de rats laveurs dans les mauvaises herbes hautes;</li> <li>• Stationnement : plainte relative à l'installation de la signalisation interdisant l'arrêt sur une longueur de 16 mètres sur la rue Saint-Étienne; demande de réduire la zone visée par l'interdiction afin de permettre le stationnement d'un véhicule à cet endroit;</li> </ul>
5e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remerciement pour les travaux d'élagage sur la piste cyclable;</li> <li>• Est-ce qu'il y aura des travaux cette année sur la piste cyclable et la date prévue pour le début de ces travaux;</li> <li>• Date prévue pour les travaux de reconstruction du 176 rue Sainte-Anne;</li> <li>• Pavage sur la rue Meloche : est-ce possible d'élargir la chaussée à certains endroits afin d'y aménager un passage piétonnier;</li> </ul>
6e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande au conseil s'ils ont pris connaissance de la pétition qu'elles ont déposée à la Ville concernant la modification au règlement de lotissement effectuée en 2015 (Règlement 535-11);</li> <li>• Souhaite comprendre pourquoi il y a eu modification au règlement de lotissement en premier lieu;</li> </ul>
7e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statistiques de la navette estivale : est-ce qu'il y a des retombées économiques positives pour le Centre-Ville;</li> <li>• Chiens sans laisse : constate qu'une signalisation interdisant les chiens sans laisse a été installée sur la piste cyclable, cependant le citoyen déplore la migration du problème dans le parc et dans les rues avoisinantes à la piste cyclable; souhaite comprendre les raisons qui ont motivé certains membres du conseil à s'opposer à l'aménagement d'un parc à chien dans le secteur nord de la Ville;</li> </ul>
8e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Requête pour l'élimination de l'herbe à poux aux abords de la piste cyclable;</li> <li>• Transmission de deux requêtes en ligne à cet effet;</li> </ul>
9e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Constate que des travaux de prolongement du terre-plein ont été effectués au Carrefour en T, cependant la citoyenne nous indique qu'il y a encore des usagers de la route qui roulent à contresens dans l'intersection du Carrefour en T;</li> </ul>

### 3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

<b>08-216-17 Adoption de procès-verbaux</b>
---

ATTENDU QUE la greffière a préparé le document suivant :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 juillet 2017;

Il est proposé par Francis Juneau  
Appuyé par Daniel Boyer

D'adopter le procès-verbal ci-dessus mentionné et préparé par la greffière de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

### 4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

<b>08-217-17 Évaluation du plan d'urgence, de relève et de missions (PURM) – Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue – Année 2016</b>
--

ATTENDU QUE le Plan d'urgence, de relève et de missions (PURM) de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue pour l'année 2016 a été évalué par la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE l'évaluation porte sur la présentation des organigrammes et l'identification des responsables, sur le descriptif des rôles et des responsabilités, sur la coordination, sur la procédure de mobilisation, sur les centres d'hébergement d'urgence, sur le bottin des ressources et sur les outils de gestion;

ATTENDU QU' une note totale sur 10 est attribuée à chacune des parties évaluées sur la base du repérage de l'information et la qualité de son contenu;

ATTENDU QU' un code de couleur sert à classer le PURM sur la base de sa note globale et que chaque couleur correspond à un niveau d'état d'avancement et de préparation;

ATTENDU QU' un code de couleur vert correspond à un niveau d'état d'avancement et de préparation avancé;

ATTENDU QUE le plan des mesures d'urgence de la Ville a obtenu une note globale de 9.75/10;

ATTENDU QUE le Centre de sécurité civile de Montréal a émis les recommandations suivantes :

- poursuivre l'intégration et le développement du PURM dans le logiciel LOGIMU;
- un programme d'exercice annuel.

## EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle  
Appuyé par Dana Chevalier

Que le conseil municipal a pris connaissance du rapport d'évaluation du plan d'urgence, de relève et de missions (PURM) de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue pour l'année 2016, daté du 25 février 2017.

Adoptée à l'unanimité.

**5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE****08-218-17 Demande de fermeture de rue –  
Naturellement Sainte-Anne**

- ATTENDU l'événement Naturellement Sainte-Anne qui se tiendra le 16 septembre 2017;
- ATTENDU QUE les festivités prendront place dans la rue Sainte-Anne entre 10 h et 18 h;
- ATTENDU QUE les restaurants et bars sont invités à aménager des terrasses temporaires et les magasins sont invités à faire des braderies (ventes trottoirs) sur la rue Sainte-Anne;
- ATTENDU la recommandation de la directrice des loisirs à l'effet de permettre la fermeture de la rue Sainte-Anne afin de permettre la tenue des activités, le montage et démontage du matériel ainsi que pour des mesures de sécurité;

## EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer  
Appuyé par Ryan Young

D'autoriser la fermeture d'un tronçon de la rue Sainte-Anne entre les rues Kent et du Collège de 8 h à 18 h le 16 septembre 2017 afin de permettre la tenue des activités de l'événement «Naturellement Sainte-Anne» sur la rue Sainte-Anne.

Adoptée à l'unanimité.

**08-219-17 Demande de permis de réunion  
auprès de la Régie des Alcools,  
des courses et des jeux du  
Québec afin de servir des  
boissons alcoolisées lors de  
l'événement «Sainte-Anne en  
Fleurs»**

- ATTENDU la nécessité de procéder à une demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de servir des boissons alcoolisées lors de l'événement de la remise des prix pour «Sainte-Anne en Fleurs » le 25 septembre 2017 au Centre Harpell;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Francis Juneau  
Appuyé par Daniel Boyer

De procéder à une demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de servir des boissons alcoolisées lors de l'événement de la remise des prix pour «Sainte-Anne en Fleurs » le 25 septembre 2017 au Centre Harpell.

D'autoriser la Greffière de la Ville, Me Catherine Adam, à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tout document donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

<b>08-220-17</b>	<b>Demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de servir des boissons alcoolisées lors de la Soirée en l'honneur des bénévoles</b>
------------------	--

**ATTENDU** la nécessité de procéder à une demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de servir des boissons alcoolisées lors de la Soirée des bénévoles qui se tiendra le 29 septembre 2017;

**ATTENDU** la recommandation de la directrice des Loisirs afin d'obtenir le permis de réunion;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Michel Boudreault  
Appuyé par Daniel Boyer

De procéder à une demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de servir des boissons alcoolisées lors de la Soirée en l'honneur des bénévoles le 29 septembre 2017 au parc Harpell ou en cas de pluie au Centre Harpell.

D'autoriser la Greffière, Me Catherine Adam, à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tout document donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

<b>08-221-17</b>	<b>Augmentation du budget alloué pour la soirée des bénévoles</b>
------------------	---

**ATTENDU** la Ville tient à remercier chaleureusement toutes les personnes qui sont bénévoles année après année, mais également les personnes qui nous ont apporté une aide précieuse lors des inondations au printemps dernier;



3322

ATTENDU la Ville tient à souligner le dévouement et la générosité de ses bénévoles par la tenue de la soirée des bénévoles;

ATTENDU QUE l'édition de cette année se tiendra le 29 septembre 2017 de 17 h 30 à 20 h au parc Harpell, l'évènement se tiendra au Centre Harpell en cas de pluie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Boudreault  
Appuyé par Yvan Labelle

D'autoriser la dépense maximale de 5 500 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-701-10-493 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

**08-222-17 Demande pour un poste de collecte de dons du Comptoir alimentaire de la Paroisse Sainte-Anne-de-Bellevue – 18 et 19 novembre 2017**

ATTENDU la demande du Comptoir alimentaire de la Paroisse de Sainte-Anne-de-Bellevue à l'effet d'obtenir l'autorisation du conseil municipal pour organiser un barrage routier dans le but de collecter des dons les 18 et 19 novembre 2017;

ATTENDU QUE le Comptoir alimentaire est un organisme accrédité conformément à la politique de dons en vigueur à la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau  
Appuyé par Daniel Boyer

D'autoriser la tenue d'un poste de collecte de dons sur le boulevard des Anciens-Combattants les 18 et 19 novembre 2017, en face de l'entreprise Valacta.

D'autoriser l'utilisation de véhicules de la Ville à l'occasion de cet événement afin de créer un visuel lumineux au poste de collecte et permettre un ralentissement de la circulation de manière à assurer la sécurité des bénévoles lors de ladite collecte.

D'autoriser l'administration municipale à prendre les arrangements nécessaires afin de donner effet à la présente résolution, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité.

**08-223-17 Autorisation d'utiliser les véhicules de service de la Ville et le soutien logistique – Collecte de la Guignolée le 3 décembre 2017**

ATTENDU la nécessité d'aider les plus démunis au sein de notre communauté et de leur apporter un peu de réconfort;

ATTENDU la demande faite par les organisateurs de la Guignolée et l'intention du conseil municipal de mettre les véhicules de la Ville et 50 bacs de recyclage à la disposition des bénévoles;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier  
Appuyé par Yvan Labelle

D'autoriser Monsieur Marcel Paquet, coordonnateur de la Guignolée 2017 à utiliser les véhicules de la Ville et 50 bacs de recyclage afin de procéder à la collecte de la Guignolée le 3 décembre 2017.

D'autoriser l'utilisation du système de son d'un véhicule de la Ville afin de procéder à l'annonce de l'événement dans les rues de la Ville.

D'autoriser une dépense maximale de 680 \$, taxes incluses, pour l'impression de publicité relative à l'évènement, à même le poste budgétaire 02-190-00-992 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

## 6. URBANISME

### 6.1. **DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

<b>08-224-17</b> <b>Approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) - Projet Terra</b>
---

ATTENDU QUE le conseil municipal a approuvé le plan d'aménagement d'ensemble sous le titre SAB1818 en mai 2013 par la résolution 05-120-13 ;

ATTENDU QUE le promoteur a procédé à une demande de modification, uniquement aux fins de modifier l'aspect architectural des bâtiments, le tout, tel qu'illustré dans le cahier de présentation du projet maintenant désigné sous le titre Projet Terra et préparé par Luc Denis, architecte, daté du 4 avril 2017 ;

ATTENDU QU' à la suite de l'évaluation du projet lors de la rencontre du 12 avril 2017, le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) s'est exprimé en faveur du projet, mais a demandé des précisions sur certains aspects du projet, soit des détails et des échantillons de matériaux supplémentaires;

ATTENDU QUE le CCU a réévalué le projet lors de ses rencontres du 10 mai 2017, du 14 juin 2017, du 28 juin 2017 et du 12 juillet 2017 ;

ATTENDU QUE suivant les précisions apportées sur les panneaux d'échantillon de matériaux et concernant les coupes

transversales, le CCU estime que l'architecte a su répondre aux attentes du comité de manière satisfaisante et ils ont émis une recommandation favorable au projet, datée du 12 juillet 2017 ;

ATTENDU QUE le CCU recommande donc au conseil municipal d'approuver la demande révisée du plan d'aménagement d'ensemble, tel qu'illustrée dans le cahier de présentation daté du 29 juin 2017 portant le titre Coloration 4 ;

ATTENDU QUE la demande répond aux critères du *Règlement numéro 734 concernant les plans d'aménagement d'ensemble (PAE)* ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau  
Appuyé par Yvan Labelle

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'approuver la demande du plan d'aménagement d'ensemble révisée, tel que proposé dans le cahier de présentation daté du 29 juin 2017 portant le titre Coloration 4 et préparé par Luc Denis, architecte.

Adoptée à l'unanimité.

**6.2. PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À DES  
FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU  
D'ESPACES NATURELS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**6.3. AUTRES SUJETS**

<b>08-225-17</b>	<b>Demande de dérogation mineure – Immeuble sis au 20701 chemin Sainte-Marie</b>
------------------	--

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 20701 chemin Sainte-Marie a déposé une demande de permis afin d'agrandir son aire de stationnement ;

ATTENDU QUE l'aire de stationnement proposée empiète sur une profondeur variant entre 0,3 à 6 mètres et sur une superficie de 110 mètres carrés dans la marge avant de verdure alors que l'article 6.10 paragraphe a) du *Règlement numéro 533 de zonage* exige qu'une aire de stationnement soit située à plus de 10 mètres de la limite de l'emprise de toute voie publique ;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 14 juin 2017 à l'effet d'accueillir la dérogation mineure, à la condition d'installer et maintenir une haie de cèdres similaire à celle faisant écran à l'aire de stationnement existante afin de dissimuler l'agrandissement de l'aire de stationnement ;

ATTENDU QU' un avis public a été publié dans le journal «*Première Édition*» le samedi 29 juillet 2017, conformément au *Règlement numéro 638 sur les dérogations mineures* ;

*La Présidente de la séance, Madame le Maire Paola Hawa, invite alors les personnes présentes et intéressées par cette demande de dérogation mineure à se faire entendre du Conseil.*

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Boudreault  
Appuyé par Francis Juneau

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'accorder une dérogation mineure à l'immeuble situé au 20701, chemin Sainte-Marie permettant l'empiètement d'une section d'une aire de stationnement sur une profondeur variable entre 0,3 à 6 mètres et sur une superficie maximale de 110 mètres carrés dans la marge avant de verdure minimale de 10 mètres, à la condition d'installer et maintenir une haie de cèdres similaire à celle faisant écran à l'aire de stationnement existante afin de dissimuler l'agrandissement de l'aire de stationnement.

Adoptée à l'unanimité.

## 7. SERVICES TECHNIQUES

### 7.1. AUTORISATION DE DÉPENSES.

<b>08-226-17</b>	<b>Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour une étude d'avant-projet de drainage dans le secteur Aumais et Vallée</b>
------------------	---

ATTENDU QUE depuis de nombreuses années, la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue fait face, au printemps, à des problèmes de drainage dans le secteur Aumais et Vallée ;

ATTENDU QU' au cours du printemps 2017, la ville a dû déployer des mesures exceptionnelles afin de contrôler, dans la mesure du possible, les débits d'eaux provenant des pluies importantes, du dégel, des pompes submersibles des maisons et le niveau élevé de la nappe d'eau ;

ATTENDU QUE dans ce contexte, nous devons travailler sur deux éléments de solution, à savoir :

- Diminuer les affluents provenant des pompes submersibles ;
- Diminuer le niveau de la nappe d'eau ;

ATTENDU QU' au cours de l'année 2016-2017, nous avons procédé au nettoyage du fossé de drainage Leslie-Docker afin de rétablir sa capacité hydraulique (enlèvement des barrages de castors et de détritiques) et que cette mesure s'est avérée très efficace au printemps 2017 ;

- ATTENDU QU' en 2017, nous avons mis en place un programme de raccordement des puisards au réseau pluvial, afin de diminuer les débits d'eau de captage au poste de pompage Leslie-Docker ;
- ATTENDU QUE nous avons retenu les services de la firme Fondasol, afin d'effectuer une étude solution en ce qui concerne les impacts de la nappe perchée et de la nappe souterraine ;
- ATTENDU QUE dans le cadre de l'étude, Fondasol a déposé son rapport final le 21 juillet 2017 ;
- ATTENDU QUE la problématique des secteurs concernés est la très faible perméabilité des sols en place ;
- ATTENDU QUE l'étude d'avant-projet est essentielle pour une approche globale ;
- ATTENDU la recommandation de directeur général à l'effet de lancer un appel d'offres sur invitation pour une étude d'avant-projet et l'installation de piézomètres afin de résoudre la problématique du niveau des nappes d'eau au printemps lors de la période de dégel ;

*Monsieur le conseiller Michel Boudreault a déclaré avoir un potentiel conflit d'intérêts, il s'abstient donc de participer aux délibérations et de voter sur cette résolution.*

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Yvan Labelle  
Appuyé par Daniel Boyer

D'autoriser l'administration municipale à procéder à un appel d'offres sur invitation visant une étude d'avant-projet et l'installation de piézomètres dans le secteur Aumais et Vallée.

D'approuver les critères d'évaluation ci-dessous conformément à la *Loi sur les cités et villes* :

<b>Critères</b>	<b>Pondération</b>
Champ d'expertise de la firme	30 %
Expérience du chargé de projet	25 %
Méthodologie proposée	30 %
Échéancier	10 %
Qualité de l'offre de service	5 %

Adoptée à l'unanimité.

**08-227-17 Travaux de réfection et  
implantation du système Wi-Fi  
sur la Promenade du canal et la  
rue Sainte-Anne**

- ATTENDU QUE des crédits budgétaires ont été alloués dans le PTI 2017-2018-2019 dans le cadre du plan de réfection et d'amélioration de la Promenade du canal ;

ATTENDU QUE ce plan de réfection et d'amélioration de la Promenade du canal a débuté en 2015 et avait pour objectif de donner un nouvel élan au secteur névralgique de la Ville ;

ATTENDU QU' en raison de la détérioration de la structure de bois de la Promenade du Canal, des rénovations majeures s'imposent pour la sécurité des usagers ;

ATTENDU QUE les crédits alloués serviront à la réparation de la structure de bois ainsi que pour l'achat de matériels et l'installation du système Wi-Fi sur la Promenade du canal et la rue Sainte-Anne ;

ATTENDU QUE la Ville a agi à titre de Maître d'œuvre des travaux ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle  
Appuyé par Daniel Boyer

D'autoriser la dépense de 12 647,25 \$, taxes incluses, à la compagnie *Les entreprises Michael Cinqino* pour des travaux de réparation et d'installation du pavé uni sur la rue Lalonde et le paiement net de 11 548,63 \$, à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2016.

D'autoriser la dépense de 12 228,51 \$, taxes incluses, à la compagnie *Goodfellow* pour la fourniture de bois pour la promenade et le paiement net de 11 166,26 \$, à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2016.

D'autoriser la dépense de 634,34 \$, taxes incluses, à la compagnie *Leblanc Illuminations Canada* pour l'ajout d'une lumière pour la descente de la promenade du canal et le paiement net de 579,24 \$, à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2016.

D'autoriser la dépense de 20 444,89 \$, taxes incluses, à la compagnie *Horizon rénovation* pour des travaux de réparation d'urgence de la promenade du canal et des travaux de réfection et d'amélioration de la promenade du canal et le paiement net de 18 668,91 \$, à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2016.

D'autoriser la dépense de 27 636,15 \$, taxes incluses, à la compagnie *Michel Guimont Électrique* pour des travaux câblage sous la promenade du canal visant l'installation du système Wi-Fi et le paiement net de 25 235,49 \$, à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité.

<b>08-228-17 Travaux de réfection du pavé uni, des trottoirs et des bordures 2017</b>
---

ATTENDU QUE dû à la détérioration de certains trottoirs et bordures en raison de la saison hivernale (sel et machinerie), la Ville doit procéder à des réparations ;

ATTENDU QU' à chaque année, un montant est prévu pour la réparation du pavé uni, des trottoirs et des bordures ;

ATTENDU QUE les travaux visés sont la réfection du pavé uni entre l'aire de jeux pour enfant et la piscine du parc Harpell, la réfection de tronçon de trottoir sur les rues Saint-Jean-Baptiste, Saint-Pierre (en face de la mosaïque) et Sainte-Anne ainsi que certaines bordures dans le quartier nord ;

ATTENDU QU' des crédits budgétaires ont été alloués dans le PTI 2017-2018-2019 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau  
Appuyé par Michel Boudreault

D'autoriser la dépense de 31 072,00 \$, taxes incluses à la compagnie *Les entreprises Michael Cinquino* pour la réfection du pavé uni au parc Harpell et la descente pour personne handicapée, la réfection de tronçons de trottoir sur les rues Saint-Jean-Baptiste et Sainte-Anne et la réfection de certaines bordures dans le quartier nord de la Ville et le paiement net de 28 372,88 \$, à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2016.

D'octroyer le contrat au montant de 20 695,50 \$, taxes incluses à la compagnie *Pavage de la Cité* pour la réfection du trottoir de la rue Saint-Pierre en face de la mosaïque et un tronçon du trottoir de la rue Sainte-Anne.

D'autoriser la dépense nette de 18 897,75 \$, à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité.

<b>08-229-17 Actualisation de l'étude d'impact de circulation de 2015 dans le secteur Nord de la Ville</b>
--

ATTENDU QUE la Ville a adopté un nouveau programme particulier d'urbanisme (PPU) le 1<sup>er</sup> juin 2017;

ATTENDU QUE dans la mise en œuvre du PPU, le plan d'action à court terme prévoit l'actualisation de l'étude de circulation effectuée par la firme CIMA+;

ATTENDU QUE l'étude originale de CIMA+ a eu lieu à l'automne 2014 et le rapport final a été déposé le 11 mars 2015;

ATTENDU QUE la CDPQ-Infra a annoncé dernièrement la construction d'une gare à Sainte-Anne-de-Bellevue dans le cadre du projet du Réseau électrique métropolitain (REM);

ATTENDU QUE la mise en œuvre du PPU et l'implantation d'une gare pour le REM auront un impact majeur sur la circulation dans le secteur Nord de la Ville;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Yvan Labelle  
Appuyé par Francis Juneau

D'octroyer le contrat au montant de 22 770,00 \$, taxes incluses, à la firme CIMA+ afin d'actualiser l'étude de circulation de 2015, en tenant compte du programme particulier d'urbanisme (PPU) adopté le 1<sup>er</sup> juin 2017 et des impacts de la construction de la gare Sainte-Anne-de-Bellevue dans le cadre du projet du Réseau électrique métropolitain (REM).

D'autoriser la dépense nette de 20 790,00 \$, à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité.

**7.2. CONCLUSION DE CONTRATS**

<b>08-230-17 Octroi de contrat – Resurfaçage de la rue Meloche et du chemin Sainte-Marie</b>
--

ATTENDU QUE des travaux de resurfaçage sur la rue Meloche, entre les rues Grenier et Antoine Saint-Denis et sur le chemin Sainte-Marie, entre les rues des Pins et l'Écomuséum, ont été prévus au PTI 2017-2018-2019 ;

ATTENDU QUE les travaux devront débuter après l'aménagement du trottoir sur la rue Meloche ;

ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres public ont été ouvertes à l'Hôtel de Ville le 21 juillet 2017;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieur municipal et développement durable à l'effet d'octroyer le contrat pour les travaux de resurfaçage de la rue Meloche et du chemin Sainte-Marie au plus bas soumissionnaire conforme ;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Yvan Labelle  
Appuyé par Michel Boudreault

D'octroyer le contrat pour des travaux de resurfaçage de la rue Meloche (de la rue Grenier à la rue Antoine Saint-Denis) et le chemin Sainte-Marie (de la rue des Pins à l'Écomuséum) à la compagnie *Uniroc Construction inc.*

D'autoriser une dépense maximale de 289 970,51 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt numéro 794.

Adoptée à l'unanimité.



**08-231-17 Octroi de contrat - Services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de remplacement de l'aqueduc, de reconstruction de la chaussée et des bordures sur la rue Lebeau**

- ATTENDU QUE des travaux de réfection de l'aqueduc sur la rue Lebeau (de Tremblay à Tremblay) ont été prévus au PTI 2017-2018-2019 ;
- ATTENDU QUE l'aqueduc sur la rue Lebeau est en fonte ductile et qu'il a été posé en 1981 ;
- ATTENDU QUE le remplacement des infrastructures de nos rues correspond à l'un des secteurs identifiés prioritaires au Plan de développement durable de 2012-2020 de la Ville ;
- ATTENDU QUE l'administration municipale était autorisée à procéder à un appel d'offres sur invitation visant la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance pour des travaux d'infrastructures sur la rue Lebeau, conformément à la résolution 04-108-17;
- ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres sur invitation ont été ouvertes à l'Hôtel de Ville le 29 mai 2017;
- ATTENDU QUE le comité de sélection de l'administration municipale a évalué la seule soumission reçue le 30 mai 2017 et recommande d'octroyer le contrat à la firme ayant soumissionné, laquelle est également conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle  
Appuyé par Francis Juneau

D'octroyer le contrat de services professionnels d'ingénierie pour la préparation de plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de remplacement de l'aqueduc, de reconstruction de la chaussée et des bordures de la rue Lebeau à la firme *exp. Inc.*

D'autoriser une dépense maximale de 40 356,23 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt numéro 794.

Adoptée à l'unanimité.

**08-232-17 Acquisition et installation d'un groupe électrogène**

- ATTENDU la résolution 04-098-16 autorisant l'appel d'offres public pour l'acquisition et l'installation de génératrices pour l'Hôtel de Ville et le parc Aumais ;

3331

ATTENDU la résolution 04-110-17 rejetant les soumissions pour cet appel d'offres et autorisant un deuxième appel d'offres public uniquement pour le parc Aumais ;

ATTENDU QUE le montant de la seule soumission conforme reçue pour le deuxième appel d'offres est de 123 770,59 \$, taxes incluses, ce qui dépasse largement les montants prévus au budget pour ces travaux;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur aux Travaux publics à l'effet de refuser la soumission conforme et de repartir en appel d'offres sur invitation pour l'achat d'une génératrice;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer  
Appuyé par Michel Boudreault

De refuser la soumission conforme au *Groupe Parmo inc.* pour l'acquisition et l'installation d'un groupe électrogène et d'autoriser l'administration municipale à procéder à un nouvel appel d'offres sur invitation pour l'achat d'une génératrice.

Adoptée à l'unanimité.

### **7.3. ACCEPTATION DE PLANS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

### **7.4. RÉCEPTION DE TRAVAUX**

<b>08-233-17</b>	<b>Décompte final – Pose de deux regards sanitaires sur la conduite de refoulement du poste de pompage Leslie-Dowker</b>
------------------	--

ATTENDU la résolution 12-321-16 autorisant une dépense pour la pose de deux regards sanitaires sur la conduite de refoulement du poste de pompage Leslie Dowker;

ATTENDU la réception de la recommandation de monsieur Michel Cloutier, ingénieur de la firme *Tetra Tech*, datée du 21 juillet 2017 quant au paiement du décompte final à la compagnie *Les Constructions CJRB Inc.* ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Yvan Labelle

D'entériner la recommandation de la firme *Tetra Tech*, datée du 21 juillet 2017, quant au paiement du décompte final à la compagnie *Les Constructions CJRB Inc.* relativement à la pose de deux regards sanitaires sur la conduite de refoulement du poste de pompage Leslie Dowker.

D'autoriser le paiement de la somme nette de 89 051,77 \$, à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité.

<b>08-234-17 Décompte progressif numéro 3 – Travaux de réfection des rues Saint-Étienne, Lamarche et Legault</b>
--

ATTENDU la résolution 11-298-16 autorisant une dépense pour des travaux de réfection des rues Saint-Étienne (de montée Sainte-Marie à Legault), Lamarche (de Sainte-Élizabeth à l'autoroute 20) et Legault (de Saint-Étienne à Sainte-Élizabeth);

ATTENDU la réception de la recommandation de monsieur Jean-Benoît Cayouette, ingénieur de la firme *Génipur*, datée du 1<sup>er</sup> août 2017 quant au paiement du décompte progressif numéro 3 à la compagnie *Canbec Construction Inc.* ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Dana Chevalier

D'entériner la recommandation de la firme *Génipur*, datée du 1<sup>er</sup> août 2017, quant au paiement du décompte progressif numéro 3 à la compagnie *Canbec Construction Inc.* relativement à des travaux de réfection des rues Saint-Étienne, Lamarche et Legault.

D'autoriser le paiement de la somme de 206 511,57 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt numéro 789.

D'autoriser le paiement de la somme nette de 36 789 \$, à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité.

<b>08-235-17 Décompte progressif numéro 1 – Travaux de réfection de la rue Sainte-Anne (École Saint- Georges)</b>
---

ATTENDU la résolution 04-105-17 autorisant une dépense pour des travaux de réfection de la rue Sainte-Anne, entre la rue Pacifique et l'entrée du stationnement de l'école Saint-Georges;

ATTENDU la réception de la recommandation de monsieur Jean-Benoît Cayouette, ingénieur de la firme *Génipur*, datée du 2 août 2017 quant au paiement du décompte progressif numéro 1 à la compagnie *Les Pavages Théorêt Inc.* ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier  
Appuyé par Daniel Boyer

D'entériner la recommandation de la firme *Génipur*, datée du 2 août 2017, quant au paiement du décompte progressif numéro 1 à la compagnie *Les Pavages Théorêt Inc.* relativement à des travaux de réfection d'un tronçon de la rue Sainte-Anne.

D'autoriser le paiement de la somme de 97 707,19 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt numéro 794.

Adoptée à l'unanimité.

#### **7.5. AUTRES SUJETS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

#### **8. ENVIRONNEMENT**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

#### **9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

#### **10. FINANCES**

##### **10.1. DONS / PROMOTIONS / AIDES FINANCIÈRES**

<b>08-236-17 Aide financière à l'organisme à but non lucratif – dons / promotions / aide financière</b>
---

ATTENDU QUE la Ville supporte des organismes à but non lucratif par l'entremise d'aide financière sous forme de dons et/ou promotions et/ou aides financières ;

ATTENDU QUE les demandes correspondent aux critères de la *Politique de dons* de la Ville ;

ATTENDU l'aide exceptionnelle offerte par les membres du Club de rugby Sainte-Anne lors des inondations du printemps dernier ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer  
Appuyé par Francis Juneau

D'autoriser la dépense et le paiement de 500,00 \$ à Rugby Sainte-Anne pour un soutien financier (supporteur), à même le poste budgétaire 02-190-00-993 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

**10.2. AUTRES SUJETS****08-237-17 Adoption des comptes**

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Boudreault  
Appuyé par Dana Chevalier

D'approuver le paiement des comptes suivants :

+Journal des déboursés en date du 21 août 2017;	<b><u>868 931,90 \$</u></b>
+Liste des comptes fournisseurs en date du 31 juillet 2017;	<b><u>398 392,62 \$</u></b>
<b>Total :</b>	<b><u>1 267 324,52 \$</u></b>
Masse salariale (brut) incluant celle des élus au 21 juillet 2017;	<b><u>277 637,13 \$</u></b>

Adoptée à l'unanimité.

**11. ADMINISTRATION ET GREFFE****11.1. CONCLUSION, PROLONGATION ET  
RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE  
MANDATS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**11.2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**11.3. AUTRES SUJETS**

<b>08-238-17 Désignation et remplacement d'un représentant de la Ville - Protocole d'entente avec le SPVM sur la vérification des antécédents judiciaires de candidats appelés à œuvrer auprès des personnes vulnérables – Service des loisirs</b>
--

ATTENDU QUE dans le cadre des négociations ayant mené à la conclusion de la convention collective des cols blancs (2016-2019) entre la Ville et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP), les parties se sont entendues afin de permettre un processus de vérification des antécédents judiciaires de candidats appelés à œuvrer auprès des personnes vulnérables au service des loisirs;

ATTENDU le retour en poste de Me Catherine Adam;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Yvan Labelle  
Appuyé par Dana Chevalier

De retirer Me Linda Chau comme représentante autorisée au protocole d'entente intervenu entre la Ville et le SPVM.

De désigner Me Catherine Adam, greffière, à titre de représentante de la Ville dûment autorisée à agir auprès du SPVM pour les fins d'application du protocole d'entente sur la vérification des antécédents de candidats appelés à œuvrer auprès des personnes vulnérables et madame Lara Falquero, directrice des loisirs.

D'autoriser les personnes ci-haut mentionnées à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**08-239-17    Résolution d'appui à un projet  
de législation québécoise sur la  
prévention des dommages aux  
infrastructures souterraines**

ATTENDU QUE les bris et dommages occasionnés inutilement et par erreur sur les infrastructures souterraines représentent des coûts estimés à plus de 123 millions de dollars en 2016;

ATTENDU QUE les bris et dommages représentent des risques pour la sécurité des travailleurs et des citoyens ainsi que sur l'environnement;

ATTENDU QUE l'obligation de s'informer de ce qui se cache sous le sol avant de creuser est loi en Ontario depuis cinq (5) ans et est obligatoire dans tous les états des États-Unis;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue est membre de *Info-Excavation* et que nous reconnaissons l'importance de la protection de nos infrastructures souterraines;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Yvan Labelle  
Appuyé par Michel Boudreault

D'appuyer les démarches de *Info-Excavation* auprès du gouvernement du Québec pour mettre sur pied une «Législation québécoise sur la prévention des dommages aux infrastructures souterraines » et que copie de cette résolution soit envoyée :

- Au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- À notre représentant provincial monsieur Geoffrey Kelley;
- Au maire de Montréal, Monsieur Denis Coderre;
- Aux villes membres de l'Association des municipalités de banlieue;
- À Info-Excavation.

Adoptée à l'unanimité.

**12. RESSOURCES HUMAINES****12.1. CONTRATS ET ENTENTES**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**12.2 AUTRES SUJETS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**13. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**14. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- Liste des chèques émis et en circulation pour la période du 4 juillet 2017 au 21 août 2017;
- Liste des commandes du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 31 juillet 2017;
- Procès-verbal de correction du *Règlement numéro 797*, du 27 juillet 2017.

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

<b>08-240-17 Levée de la séance</b>
-------------------------------------

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Daniel Boyer

De lever la présente séance ordinaire. Il est 20 h 28.

Adoptée à l'unanimité.

---

Paola Hawa  
Maire

Catherine Adam  
Greffière

*L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-100-11572*